



Accident responsable avec endommagement du rail de sécurité

Par **kersey**, le **29/12/2008** à **01:16**

Bonjour,

fin août dernier, j'ai eu un accident de voiture, dont je suis seul responsable (je me suis endormi au volant). J'étais seul en voiture, avec un taux d'alcool négatif et je n'ai heureusement impliqué personne d'autre. Suite à mon assoupissement, ma voiture s'est déportée sur la gauche, me faisant traverser la voie d'en face et est allée s'encaster dans la glissière de sécurité.

Je viens de recevoir (ce 22 décembre) un procès verbal de contravention de la DIR m'enjoignant de payer les réparations faites à la glissière. On m'avait prévenu que cela arriverait.

Mais... Je trouve ça quand même très dur à avaler, parce que pour moi, la glissière de sécurité n'a pas du tout joué son rôle. Lors du choc, les pieds de la glissière se sont visiblement déracinés, elle s'est soulevée et a écrasée l'habitacle de ma voiture au niveau du pare-brise et de la vitre avant gauche, causant également un affaissement du toit. Les glissières ont-elles l'habitude de se soulever, ou bien celle-ci avait-elle un réel problème de résistance aux chocs ?

Si je n'avais pas eu le temps de braquer à droite et de freiner (je me suis réveillé juste avant le choc), j'y aurais sans doute perdu la tête. Maintenant ma voiture est à la casse, j'ai des cicatrices plein la tête et le visage que je garderai toute ma vie, sans doute (je m'en suis tiré avec un traumatisme crânien et perte de conscience, deux heures sur le bloc, quatre jours d'hôpital...). Et ça me fait vraiment mal au coeur de régler la facture (1089 euros) d'une glissière qui a bien failli avoir ma peau. Même si mon assurance devrait la prendre en charge (en tout cas je l'espère), j'aurai au moins une franchise à payer.

Retourné au sortir de l'hôpital sur les lieux de l'accident, je me suis dit que j'aurais franchement préféré le seul et unique arbre qu'il y avait derrière : je serais peut être passé à

côté et même en cas de choc, je ne sais pas si cela aurait été pire...

Je n'ai pas le coeur de rentrer dans une longue procédure ni de me battre contre des moulins à vent (j'essaye d'oublier l'accident) et je ne perd pas de vue que je suis seul responsable, mais pensez-vous qu'il y ait une chance que je puisse leur faire entendre que leur glissière était dangereuse (en tout cas peu efficace) et qu'il sont vraiment gonflé de vouloir me la faire payer. Et si j'étais mort, auraient-ils envoyé la facture à ma famille ?

Pardon d'avoir été aussi long et merci à celui ou celle qui prendra le temps de me lire et de me répondre.

Par **Tisuisse**, le **29/12/2008 à 08:15**

Bonjour,

Non, aucune chance de contester sur ce point là. Vous vous êtes endormi, votre voiture a détruit la glissière de sécurité, vous devez donc payer les dommages. Cependant, si vous avez fait une déclaration d'accident à votre assureur, c'est à ce dernier de prendre en charge ce montant. Transmettez-lui la facture.

Je pense que Chaber, notre pro. en assurance, vous confirmera ce point et vous donnera la procédure à suivre.

Par **kersey**, le **29/12/2008 à 12:34**

Merci de votre réponse aussi rapide.

Effectivement, il n'est pas question de contester ma responsabilité. Par contre, j'aurai aimé contester l'efficacité de la glissière, qui a peut être fait plus de mal que de bien. Mais impossible d'être catégorique sur ce point et il est en général peine perdue de s'en prendre à l'état...

Je vais donc faire suivre le courrier à mon assureur. Une dernière chose m'inquiète cependant: je dois signer un engagement à rembourser les réparations où mon assurance n'est mentionnée nulle part. Mais je suppose que c'est le document type dans ce genre de cas et que je n'ai pas de raisons de craindre que mon assurance s'en serve pour refuser de prendre en charge la facture...

Par **aie mac**, le **29/12/2008 à 12:59**

bonjour

[citation]Je n'ai pas le coeur de rentrer dans une longue procédure ni de me battre contre des moulins à vent (j'essaye d'oublier l'accident) et je ne perd pas de vue que je suis seul responsable, mais pensez-vous qu'il y ait une chance que je puisse leur faire entendre que leur glissière était dangereuse (en tout cas peu efficace)/[citation]

vous pouvez toujours faire un courrier à la DDE sur ce point.
même s'il y a peu de chance pour qu'il aille ailleurs qu'à la poubelle.
[citation] et qu'il sont vraiment gonflé de vouloir me la faire payer. Et si j'étais mort, auraient-ils
envoyé la facture à ma famille ? [/citation]
si vous n'étiez pas assuré, vos héritiers pourraient recevoir cette facture, oui.
vous l'êtes, c'est à votre assureur de la prendre en charge.
sous réserve que votre contrat était bien valide pour le jour de l'accident, bien sûr.